



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

*Madame Sylvaine PERUZZETTO, Professeur des Universités, Vice-présidente des Relations avec les pays de l'Union Européenne,*

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 911102 – Institut Européen du Droit

En cas d'absence ou d'empêchement de, Mme Sylvaine PERUZZETTO, Mme Claudine CHAMBERT, Directrice du Service Commun des Relations Européennes et Internationales, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet au 7 janvier 2013.

Fait à Toulouse,  
Le 7 janvier 2013

Le déléguataire,

Sylvaine PERUZZETTO

Le déléguataire,

Claudine CHAMBERT

Le Président,

Bruno SIRE

